



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 4 MAI 2020

Décision #DGCC19/20-05-037

### NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE PIERREFONDS – MODIFICATIONS À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT – ADOPTION POUR CONSULTATION

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'École de l'Altitude (projet)
- C) Acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds en août 2019 pour entrer en vigueur le 28 août 2019
- D) Résolution #CC19/20-08-007
- E) Résolution du conseil d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds
- F) Rapport de la Commission de toponymie
- G) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC19/20-08-007, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a créé un acte d'établissement pour la nouvelle école secondaire Pierrefonds située au 5060, boul. des Sources à Pierrefonds, la nommant, temporairement, Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

**ATTENDU QUE**, le 17 mars 2020, les membres du Conseil d'établissement pro-forma ont choisi de ne pas conserver le nom temporaire Nouvelle école secondaire Pierrefonds et proposent de renommer l'école « *de l'Altitude* »;

**ATTENDU QUE** ce nom a été soumis à la Commission de toponymie du Québec le 15 avril et qu'il a été jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, selon l'article 193 de la *Loi sur l'instruction*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, et ce, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;


**ATTENDU** la recommandation du Service de l'organisation scolaire;

**Je**, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte pour consultation auprès du Comité de parents, le nouvel acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, lequel propose le nouveau nom *École de l'Altitude*, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

Fixe la période de consultation du 5 au 29 mai 2020;

Et recevrai le rapport et les recommandations à la séance décisionnelle du mois de juin 2020.

ET J'AI SIGNÉ  , à Saint-Laurent, ce 4 mai 2020.

COPIE AUTHENTIQUE  
Saint-Laurent, le 7 mai 2020



M<sup>e</sup> Marie-Josée Villeneuve  
Secrétaire général